



Credit a la consommation abusif

Par **deldu**, le **01/12/2009** à **14:28**

Bonjour,Voici une 8annees, ma mere joueuse compulsive au casino, a endette mon pere avec different credit a la consommation. depuis un peu pres 5 ans mon pere a acquite ses dettes a hauteur de 60 000 euros. nous avons demande aux organismes de credit a la consommation d etre vigilant sur la situation et de ne plus autoriser de credit. seulement le probleme a recidive apres une tentative de suicide de ma mere, qui a ce jour a l hopital, en traitement psychiatrique, nous avons de nouveau decouvert qu elle avait replonge depuis 2 ans dans le jeu, et de nouveau contracte des prets a la consommation et de ce fait endette mon pere de nouveau de plus 20 euros et vide un compte de 15000 euros (qu il avait reussi a remettre de cote), la banque savait l etat de ma mere mais n en a pas informe mon pere, comme les credits ont ete contracte en son nom, il va devoir de nouveau etre contraint de rembourser.ny a t il un moyen de faire diminuer cette dette aupres des ces organismes a la consommation qui vous permettent de vous offrir une reserve d argent à une personne reconnue comme joueuse compulsive et relevant maintenant de la psychiatrie vue son etat de grave depression ?Aidez nous, donnez moi des conseils pour aider mon pere qui financierement ne va pas pouvoir endosser ce credit de nouveaurnpar avance merci